

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	£1 0 0
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	£1 0 0
Aux deux publications réunies,	£1 10 0

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s.-6d.
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 2s.-4d.
Au-dessus par lignes, s.d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

Education.

Industrie.

Progrès.

Modes de Paris.

C'est pendant l'interruption des bals et des soirées que s'élaborent, aux rayons peu vifs encore du soleil de Longchamp, les modes et les toilettes nouvelles, et cette journée si impatientement attendue n'a pas manqué à son programme accoutumé.

Des équipages nombreux n'ont cessé de parcourir la grande avenue des Champs-Élysées et le luxe de certains d'entre eux, ainsi que la tenue irréprochable de leurs attelages et de leurs livrées, se faisait remarquer au milieu de cette foule de petites voitures dites modernes, qui, par leur abaissement progressif au niveau de la chaussée semblent s'humilier devant les modestes promeneurs à pied; plusieurs calèches étaient conduites à la Daumont par des postillons répétant à la boutonnière de leurs vestes aux couleurs tranchantes les bouquets de fleurs qui décoraient la tête de leurs chevaux; dans la longue file qui s'étendait de la place de la Concorde à l'Arc de l'Étoile, nous avons aperçu une petite voiture de chasse à l'américaine, que sa légèreté et sa solidité ne manqueraient pas de faire adopter pour la saison d'été.

Les étoffes printanières que nous avons le plus remarquées sont, pour les redingotes du matin, les foulards avec dessins s'élevant en blanc sur des fonds de couleurs foncées, tels que le bleu, le vert ou le marron; viennent ensuite les taffetas glacés à dessins capricieusement chinés; puis, en riches nouveautés les magasins en vogue nous ont offert des taffetas bleu de France, vert printanier à larges raies séparées par des filets blancs; pour la toilette des jeunes personnes, on préfère le taffetas rose ou bleu à mille raies blanches; enfin, le poil de chèvre, la gaze de laine remplacée cette année la mousseline de laine, et le scouil et le nankin devront céder le pas à deux nouvelles étoffes, que l'on désigne sous le nom de taffetas-fil et taffetas-laine.

Les soirées deviennent trop peu nombreuses pour que nous nous occupions d'indiquer à nos lectrices la composition de parures habillées auxquelles leur goût suffira de reste; voici la description de deux toilettes de ville:

Chapeau de tulle blanc vaporeux orné d'une branche d'orange, des magasins d'Alexandrine — robe ouverte jusqu'à la ceinture avec revers; bordé d'effilés en soie et cinq rangs d'effilés à la jupe; — manches à coudes et parements à la jupe; — chemisette brodée à entre-deux à jours.

Chapeau en taffetas rose garni d'un panache de têtes de plumes et orné sous la passe de taffetas en fleurs variées de dentelle; — robe en taffetas gris acier; — corsage montant à basques par devant, garni à l'entour de rubans de velours noir; — jupe garnie de deux grands volants de dentelle noire froncés par le haut et maintenus sur la jupe par trois rubans de velours noir; — écharpe de cachemire.

Voici quelques-unes des innovations qui seront apportées par nos habiles couturières dans la confection et la coupe des robes. Les corsages plats s'ouvriront à revers ou resteront ouverts droits comme les gilets d'hommes pour laisser entrevoir une blanche chemisette brodée ou un riche jabot de dentelle; les corsages, froncés sur les épaules, s'évaseront en gerbe en partant

de la ceinture, qui sera étroite; beaucoup de manches se porteront courtes; les volants vont reprendre leur empire, et l'on n'en pourra porter moins de quatre ou cinq, dont le premier commencera à la ceinture; la broderie en soie ou en soutache et la passementerie dentelle seront employées concurremment pour l'ornementation des robes.

Quant aux chapeaux, jamais les magasins d'Alexandrine n'en ont offert un assortiment plus varié et plus élégant; nous y avons admiré, pour le matin, des capotes en ruban liséré et des chapeaux de paille cousue à fonds dormeuse garnis de rubans mpartie turcs ou écossais; pour la promenade, des chapeaux en paille de riz, des chapeaux de tissu et paille d'Italie, dits *Victoria*, d'un effet des plus vaporeux, et enfin des chapeaux d'Italie, dont la paille plissée et relevée par derrière, sans être coupée, forme un bavolet naturel qui donne à cette coiffure un aspect de simplicité aussi élégante que distinguée. Ces chapeaux sont généralement ornés de branches d'azalea, de cheveux de Vénus, d'orange, et même d'une sorte de laitue ombrée d'un effet très-origina. Nous avons aperçu aussi, cachés dans une armoire secrète, des chapeaux de jardin, véritable forme Pamela en grosse paille, doublés sous la passe en taffetas vert, et ornés sur la forme d'un large nœud de ruban vert chiné en ailes de moulin à vent, dont pas une femme coquette ne pourra se refuser la fantaisie quand va venir l'époque de se promener à l'ombre des allées de son parc.

Nous ne quitterons pas les salons de cette modiste sans dire un mot des mantelets qu'elle confectionne avec le goût qui la distingue, et parmi lesquels nous citerons le mantelet Antoinette à grand volant, le mantelet Joinville à reflets verts glacés de violet, le mantelet Marie-Louise, à franges et à brandebourgs, et enfin, le mantelet Richelieu, tout couvert de dentelle noire.

Les modes d'hommes n'ont offert, depuis le dernier article que nous leur avons consacré, aucune autre innovation que celle apportée par Humand dans la coupe des légers pantalons d'été, qui seront inévitablement adoptés pendant la belle saison pour les courses du matin et la promenade à la campagne.

Faits Divers.

Si le *Quarterly-Review* est bien renseigné, la maison de Brunswick-Hanovre descend par les femmes d'un réfugié français, Alexandre Desniers d'Olbreuse, gentilhomme poitevin, exilé par la révocation de l'édit de Nantes. Voici la note publiée par le *Quarterly-Review*:

"Parmi les ascendants de notre gracieuse souveraine, nous pouvons le dire sans que sa dignité en soit diminuée, on trouve un réfugié français protestant. L'écusson royal d'Angleterre ne perdra rien de son lustre parce que la révocation de l'édit de Nantes a contribué à donner une souveraine à la Grande-Bretagne, en bannissant Alexandre Desniers d'Olbreuse, gentilhomme de Poitou. Ce gentilhomme passa avec sa fille en Allemagne et s'établit à Brandebourg, où sa fille, Mlle Desniers d'Olbreuse, devint fille d'honneur de l'électrice, duchesse

de Zell. George William, frère du premier mari de l'électrice (qui était Charles-Louis, duc de Zell), devint éperdument amoureux de Mlle Desniers et l'épousa. Il mourut en 1703, et sa femme en 1722, laissant une fille unique mariée à son cousin germain, George-Louis, duc de Hanovre, depuis électeur et héritier présomptif de la reine Anne au trône d'Angleterre et père de la maison de Brunswick."

—On assure que la fortune réunie des frères Rothschild s'élève à 735 millions. L'inventaire de la maison financière de Paris a produit, pour 1845 un bénéfice de cent trente-cinq millions. L'origine de cette fortune colossale date du désastre de Waterloo: c'est en spéculant habilement sur la dépréciation des fonds français à la bourse de Londres que Nathan Rothschild a gagné vingt millions, source première de ce capital immense.

—Il n'est bruit, ce matin, dans notre ville (Arras), que d'un duel qui aurait eu lieu près de Lens; s'il faut en croire les *on dit*, l'un des fils de M. le baron de Fourment, qui habite l'abbaye de Cercamp, se serait battu à l'épée avec M. de Coupigny, dont le père a été autrefois inspecteur de la garde nationale d'Arras. M. de Fourment aurait été tué, et M. de Coupigny, atteint de cinq coup d'épée, aurait été blessé mortellement.

—Il s'est formé à Brest une association de St.-Vincent-de-Paul, dont les fondateurs sont un lieutenant de vaisseau et un sous-ingénieur de la marine. Ils ont établi une crèche qui rend des services à la classe malheureuse, surtout aux mères pauvres, qui peuvent travailler, tandis que leurs enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge de deux ans, reçoivent des soins pendant le jour dans l'établissement.

Il a été donné au profit de la crèche un grand concert vocal et instrumental à la salle de spectacle.

—On avait exposé vendredi, à la cathédrale d'Amiens, les reliques de Saint-Victorin, enfant de douze ans, martyrisé il y a, dit-on, 1,500 ans. Le père Lartigue, jésuite, les a obtenues du pape, dans un voyage qu'il fit à Rome, pour la paroisse de Rubempré, dont ce saint est le patron. Le corps, couvert d'une tunique en satin blanc, et chaussé de cothurnes en drap d'or, est en cire, sauf le crâne qui est celui du saint. Dans l'intérieur se trouvent les os, et dans une petite fiole une partie de son sang. Il a la tête ornée d'une couronne, et tient une palme dans la main.

Hier cette relique est restée renfermée dans une longue boîte en forme de bière. On la présentera de nouveau aux regards de la foule aujourd'hui, et elle y restera jusqu'à demain midi, repartant immédiatement après pour Rubempré, accompagnée du père Lartigue.

—Mardi soir il y a eu un *meeting* à Exeter Hall pour signer une pétition au parlement, pour l'abolition de la peine de mort. La réunion était nombreuse, on y remarquait lord Nugent, le révérend Mortimer, M. O'Connell etc. Séance tenante, une société a été formée sous le nom de: Société pour l'abolition de la peine capitale.

—Le duc de Wellington a complété sa 77e année. Il est né le 1er mai 1769.

—On a calculé que 30,000 personnes ont quitté l'Irlande cette année. Plusieurs d'entre elles emportent des sommes considérables, mais en admettant que chaque émigrant ne possédait que £20 ce serait £600,000 ou 15,000,000 de francs qui seraient sortis de cette province, déjà très pauvre avant cette émigration.

On rapporte qu'un nombre assez considérable de matelots a déserté des navires anglais, arrivés au port de New-York, dans la crainte d'être soumis, en retournant en Angleterre, à la *presse maritime*, dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis.

—Plusieurs navires anglais, arrivés, ces jours derniers, dans le port de New-York, avaient à fond de cale des armes et des munitions dont ils s'étaient munis dans l'éventualité d'une mauvaise rencontre en mer; l'un de ces navires, nous assure-t-on, avait même sept canonnades toutes disposées pour la défense. Messieurs les Anglais auraient-ils su, par hasard qu'à cette époque il y aurait guerre sur les bords du Rio-Grande?...

—Nos lecteurs se rappellent sans doute que l'intrepide capitaine Walker, se rendant de Point-Isabel au camp du général Taylor, a eu son cheval tué sous lui. Une souscription a été ouverte à la Nouvelle-Orléans par un grand nombre de personnes qui ont admiré le courage de cet officier, et on doit en affecter le produit à l'achat du plus beau cheval qui pourra être trouvé dans la Louisiane, afin de l'offrir au capitaine Walker.

—Un fait assez curieux pour la science a été observé mardi dernier, 19 mai, après l'orage qui a éclaté sur la ville de New-York. Différents navires à quai, sur la rivière du Nord (*piers 5 et 6*), ont eu leurs ponts couverts d'une substance jaunâtre ressemblant à du soufre en poudre, mais n'ayant ni goût, ni odeur.

—La gondole française *Gironde*, n° 4, capitaine Ponté, partie de Liverpool pour Matamoros avec un chargement de 166 colis, n'a pu parvenir à sa destination. Elle est arrivée le 11 à la Nouvelle-Orléans, après avoir été sommée de se retirer, par la frégate américaine *Lawrence*, stationnée à l'embouchure du Rio-Grande. Ce fait s'est passé le 1er mai.

—Un acte de vandalisme déplorable a été signalé ces jours-ci par les journaux américains. Il s'agit de la mutilation d'une garniture de cheminée offerte par le général Lafayette à Washington et qui se trouvait placée à Mount-Vernon, l'ancienne résidence du premier président des Etats-Unis. Le bas-relief mutilé représentait une scène champêtre, où l'artiste avait sculpté, entre autres personnages, un enfant mangeant des fruits. Le bras de cette figure, qui, taillé à jour et sortant du bas-relief, passait pour un chef-d'œuvre de modèle et de grâce, a été brisé et volé par un des nombreux visiteurs qui vont en pèlerinage à Mount-Vernon.

—Il y a, maintenant, six membres de la Législature de la Louisiane enrôlés comme volontaires pour le Texas.

—Voici, sur le brave Hays, colonel des *rangers* du Texas, une anecdote dont certains journaux garantissent l'authenticité:

Le colonel mexicain Canales envoya dire au colonel Hays, alors à San-Antonio, qu'il était à la tête d'un corps de 1,200 hommes de cavalerie sur le Arroyo-Colorado, où il serait heureux de recevoir le colonel Hays et ses *rangers*.

Le colonel Hays répondit aussitôt, par le même messenger, qu'il aurait infiniment de plaisir à présenter ses respects au colonel Canales; qu'il partirait donc, pour cette entrevue, mercredi matin, 6 mai, avec 400 *rangers*.

Cet échange de politesse a eu lieu, et il n'y a pas de raison d'en douter, car Hays était déterminé à se frayer un chemin jusqu'au camp du général Taylor, nous attendrons parler d'une action plus chaude qu'aucune de celles dont le rapport nous est parvenu depuis l'ouverture de la campagne.

—Nous lisons dans un journal de Cambrai, l'*Echo du Nord*:

"Un grand bal, donné par M. de L. P., réunissait, le Mardi-Gras, l'élite de la société de Cambrai. A onze heures et demie, une voiture s'arrêta à la porte de M. de L. P.; un homme vénérable en descendant, pénétra dans la salle du bal, et les danseurs restèrent, un pied en l'air, dans l'attitude d'écoliers pris en flagrant délit de maraudage. On avait reconnu l'archevêque. M. Giraud, marchant cette fois sur les traces de M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, de si regrettable mémoire, présenta, à l'assemblée rassurée, une bourse de quêteur, parcourut les rangs des danseurs, visita les tables des joueurs, heureux ou malheureux, en quantant lui-même pour les pauvres et en prononçant ces mots: "Où le Plaisir moissonne, la Charité a le droit de glaner." Puis M. l'archevêque, pour rendre à chacun sa liberté et conserver la sienne, se retira en pensant avec joie aux douceurs qu'il allait soulager."

Une touchante cérémonie a eu lieu à Rueil le lundi 20 avril. On inaugura le tombeau de la reine Hortense, et l'église pouvait à peine contenir la foule accourue de tous les points pour rendre un dernier et pieux hommage à la mémoire d'une femme dont la bonté et la douceur ne se sont jamais démenties au milieu de tant de vicissitudes et de tant d'épreuves.

Le tombeau est placé en face de celui de l'impératrice Joséphine. C'est une figure agenouillée, les mains jointes, les yeux baissés vers la terre sur une base en forme d'autel antique, ornée de quatre bas-reliefs. Ce monument, exécuté par M. Bartolini, de Florence n'est pas sans mérite, bien que la statue manque de ressemblance.

La princesse Mathilde (Mme Demidoff), fille de Jérôme Bonaparte et cousine du prince Louis, a fait la quête accompagnée par le prince de la Moskova. Parmi les personnes qui se pressaient dans l'église, nous avons remarqué Mme la comtesse de Querelles, née Beauharnais, Mme de Foyet, Mlle de Lavalette, Mme la marquise Ney, la duchesse de Raguse, la famille Clari, Mme Freppa, M. Félix Cottrau; enfin, les plus illustres débris de l'Empire, des députés, des artistes et des dames, qui avaient été accueillies avec bonté par la reine. On nous a dit que Bé-

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

LE MARGUILLIER.

(Suite.)

XIII.

DISCOURS EBOUFFANT DU GROGNARD

—Chimères que tout cela, reprit l'abbé Caffieux; est-on jésuite, monsieur Bourguignon, pour entendre la messe de son curé chaque dimanche? Vous n'êtes pas un richard, dites-vous? Juste ciel! est-ce donc en raison des trésors que l'on possède que l'on est utile à l'église? Avez-vous des rentes, vous autres messieurs les soldats de Napoléon, quand vous avez gagné tant de belles batailles? Les moustaches, dites-vous encore, ne vont pas dans un banc d'œuvre? mais au contraire, monsieur Botruignon, cela va à merveille. Est-ce que les moustaches ne sont pas le symbole de la force et du courage? Et puis, cette croix d'honneur, émaillée par vos victoires, ne sera-t-elle pas saintement placée auprès de la croix de bois sur laquelle est mort un Dieu pour racheter nos péchés, croix de bois

qui est encore teinte du sang de notre divin Rédempteur, et qui, elle aussi, si on la considère humainement, peut passer pour une croix d'honneur!

L'abbé Caffieux, dans cette réplique, avait été entraîné. Le vieux grenadier, les yeux baissés, n'avait pu soutenir le regard illuminé du vieillard qui avait pris un ton presque suppliant. Il profita habilement de l'impression qu'il crut avoir produite pour ajouter:

—Monsieur Bourguignon, ne comptez-vous pour rien le bien que vous pouvez faire dans vos honorables fonctions de juge laïque des intérêts de l'Eglise? ne seriez-vous pas disposé, si on vous disait tout-à-l'heure de venir en aide à un de vos concitoyens en péril, de voler à son secours?...

—Tout de suite et vivement! fit le grognard avec feu.

—Eh bien! ce que vous feriez spontanément et courageusement pour votre prochain, hésitez-vous à le faire pour l'Eglise, qui vous a adopté au jour de votre naissance et qui, malgré votre indifférence pour elle, a béni votre union, a béni vos travaux, a béni votre enfant!

Le grognard était ému. Tout-à-coup une voix s'éleva dans le jardin:

—Bourguignon sera marguillier!

Tout le monde leva les yeux, et l'on vit arriver le comte d'Harleville.

—Eh bien! Balafre! qu'est-ce que j'apprends? fit le comte; tu fais des façons pour accepter le titre de marguillier?

—Mon colonel!... je...

—Mon colonel! reprit M. d'Harleville, en imitant le ton de voix du grognard; est-ce une réponse cela? Voyons, parle, dis-nous quels sont tes motifs pour refuser?

—Les motifs, mon colonel, je n'en ai pas... seulement, je ne me sens pas de vocation pour être nommé au grade de marguillier.

—Tu plaisantes avec ta vocation. Avais-tu de la vocation pour le métier de soldat, quand la réquisition t'arracha, il y a quarante ans, à la charrue? Mon cher Balafre, la vocation vient aux nobles cœurs en temps et lieux; d'ailleurs, tu es chrétien, je suppose?

—Je suis de la vieille, mon colonel!

—Moi aussi! et tu n'es pas plus bigot que moi; et, au fond de ta conscience, tu vénères la foi dans laquelle tu es né?

—Il n'y a pas de doute, mon colonel.

—Tu as donc plus de religion qu'il n'en faut pour être marguillier. Est-ce que, depuis quinze ans, je ne suis pas marguillier d'honneur de la paroisse? Es-tu plus grand seigneur que moi, et te convient-il de rejeter des fonctions que je n'ai pas balancé à accepter? Regarde-moi bien, Balafre, ai-je, depuis que nous ne nous battons plus, la mine d'un capucin?

—Oh! pour ça non, mon colonel, et tout ce que vous dites là est juste comme le compte du quartier-maître du régiment.

—Eh bien donc, mon vieux camarade, puisque tu reconnais la justesse de mes observations, parle cette fois comme tu dois parler.

Le grognard leva les yeux sur le comte, puis repréant son attitude toute martiale:

—Monsieur le curé, et vous, messieurs les marguilliers, dit-il, les desirs de mon colonel sont pour moi des ordonnances et des ordres du jour, j'accepte... mais cela me portera malheur, ajouta-t-il d'un ton si bas que personne ne l'entendit.

—Allons! c'est convenu, fit le comte d'Harleville, et puisqu'il en est ainsi, monsieur le curé et vous, messieurs les marguilliers, je vous retiens tous à dîner aujourd'hui au château pour célébrer l'installation de notre nouveau collègue. Madame la comtesse est à Paris; nous débouchons quelques vieilles pour boire à la santé de M. le curé et du nouvel élu qui a fait le ré-

L'abbé s'inclina, et les marguilliers, à son exemple, firent une profonde révérence. Potard, l'opposant, se trouva naturellement exclus de cette invitation par son absence; le cordier se vengea de ce qu'il appelait une indécence en colportant dans la commune les propos les plus saugrenus, et en disant à qui voulait l'entendre, que les marguilliers de Mennecey faisaient la cour aux nobles et aux riches dans l'intérêt de leur commerce. Le cordier aurait continué longtemps ses commentaires malveillants, si quelques jours après le grognard, qui ne badinait pas à l'endroit de la considération due à son colonel, n'eût par hasard rencontré celui-ci sur les bords de la Juine, et ne lui eût dit d'un ton qui n'admettait pas réplique:

—Monsieur Potard, je vous prévins en ami, qui n'est pas précisément le vôtre, que s'il vous arrive encore de récidiver vos incohérences sur M. le comte d'Harleville et sur ma personne, je prendrai la permission de vous tremper une soupe d'une nature que le diable en prendra les armes; je ne vous dis que cela, afin que vous fixiez votre attention sur la chose.

Le cordier se le tint pour dit; et, comme c'est l'ordinaire chez les âmes basses et jalouses, il commença d'accabler le grognard de politesses et de prévenances, ce dont celui-ci ne fut pas la dupe.

Le dimanche suivant, avant, l'heure de la grand'messe, le bedeau, le sacristain, les chantres et les enfants de chœur de la paroisse vinrent présenter un énorme bouquet au nouveau marguillier; il n'y eut pas jusqu'au vieux fossoyeur qui n'arrivât à la Maison-aux-Lauriers pour faire son compliment au grognard, auquel il dit d'un ton patelin:

—Monsieur Bourguignon, j'prions le ciel de bon cœur qu'il ne vous fasse passer par mes mains que le plus tard possible, car, ajouta-t-il en clignant de l'œil, *trévous* y passeront!

Le grognard toisa d'un seul regard le fossoyeur octogénaire, et répondit à ce philosophe compliment d'un ton narquois:

—Allons donc, vieux farceur de fossoyeur que vous êtes, du calme, et maintenons toujours l'alignement... Je respecte infiniment vos fonctions, attendu que plus que vous j'en ai vu de dures et de rapides; si vous étiez tant seulement revenu de Moskow avec nous, vous auriez pu emballer plus de troubadours, en un jour, que vous n'en calfeutriez ici pendant dix années! C'est pour vous dire que je ne crains pas la mort, et que lorsqu'elle viendra me tirer par le bras, je partirai crânement du pied gauche, selon l'ordonnance. En attendant, l'ancien, merci pour moi, et bonne santé pour vous; car sans vouloir vous dire une chose désavantageuse, j'ai peur que vous ne vous entriez vous-même avant moi: c'est une politesse que vous aurez le droit de vous faire, sans crainte de réclamation. Ce que je vous en dis n'est qu'historie de rire de la chose!

Les honneurs n'arrivent jamais seuls: il en est de la fortune favorable comme de la mauvaise, quand elle frappe, c'est à coups redoublés. Après la nomination du grognard aux fonctions de marguillier, madame Bourguignon, était gratifiée par le curé d'un banc dans la nef; Euphrasie était nommée, avec dispense d'âge, trésorière de la confrérie de la Vierge, et par conséquent élevée au *summum* de la hiérarchie virginale.

Tant de prérogatives amoncées sur la famille Bourguignon ne firent pas tourner la tête au grognard, parce que sa tête était à l'épreuve des vertiges de l'orgueil, comme sa poitrine avait été à l'épreuve de la balle.

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

ranger y était, mais nous n'avons pu l'apercevoir.

Les deux devises placées sur le vitrail nous ont paru résumer, avec une concision admirable, cette vie si agitée par les événements et si calme dans la résignation. Les voici textuellement : MOINS CONNUE, MOINS TROUBLÉE.— PLUS CONNUE, PLUS AIMÉE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

DÉBATS SUR LES BIENS DES JÉSUITES.

Mercredi, 28 mai 1846.

La chambre se forma en comité de subsides sur la motion suivante faite par M. Cayley :— Qu'il soit résolu que le revenu et les intérêts provenant des biens-fonds du ci-devant ordre des Jésuites, maintenant à la disposition de la législature, pour des fins d'éducation dans le Bas-Canada, soient appliqués aux fins de l'éducation dans cette partie de la province du Canada, ci-devant Bas-Canada, et que pour l'année 1846, ces fonds soient repartis suivant la cédule annexée.

M. Morin propose en amendement de résoudre que les biens de l'ordre des Jésuites appartiennent à l'église catholique du Bas-Canada.

Cette question, dit l'honorable monsieur, a excité tant d'agitation dans le Bas-Canada sous l'ancien ordre de choses qu'il considérait de son devoir de l'aborder avec le plus de calme et de modération possible. Il ne pouvait s'empêcher d'éprouver une vive indignation lorsqu'il comparait la destination originaire de ces biens avec l'usage que l'on en avait fait et celui que l'on en voulait faire. Mais ce sentiment était si fort chez lui qu'il croyait plutôt devoir le réprimer que d'y donner cours; sa proposition qui pouvait paraître exclusive à quelques honorables membres, lui paraissait strictement juste. Du moment que doit cesser la possession de ces biens par la couronne qui s'en est emparée; ils doivent retourner à leur destination primitive; et cette destination primitive n'était pas autre chose que l'instruction des enfants de cette colonie dans la foi catholique. L'argument que l'on tire du fait que ces biens ayant été donnés par le gouvernement d'alors, avaient dû être donnés pour l'avantage général de la colonie, et qu'une très grande proportion de la colonie étant maintenant protestante, ces vues ne pouvaient être atteintes, qu'en les distribuant entre les différentes communautés religieuses; cet argument tombe de lui-même lorsqu'on considère que ces biens ont été donnés pour établir, étendre et perpétuer la religion catholique, dans la nouvelle France, tant par la conversion des sauvages que par l'éducation des enfants des colons, dans la religion catholique; et que tel était le but de l'institut des Jésuites, qui n'auraient pas pu employer et n'avaient pas employé ces biens à autre chose. La plus grande partie ou du moins une très grande partie de ces biens avaient été donnés par des particuliers qui voulaient assurer la continuation de leurs œuvres pieuses après leur mort, en vertu d'un don sacré, et considéré comme tel chez tous les peuples du monde. Quoique cette proposition paraît exclusive elle n'est réellement pas; car tout le monde sait que nos collèges catholiques donnent l'éducation et l'instruction aux enfants de toutes les croyances religieuses, et que bien loin de les accuser de chercher à faire du prosélytisme, les parents protestants ont tous rendu un haut témoignage à la libéralité de ces instituteurs. Un grand nombre de nos concitoyens protestants, et plusieurs des plus brillants parmi eux s'enorgueillissent d'avoir reçu leur éducation dans nos collèges.

Après quelques autres remarques de l'honorable membre, et de M. Cayley qui corrigea sa résolution, en y faisant un simple changement littéral.

M. VIGER prit la parole. Les honorables membres dit-il, ont perdu de vue la position prise autrefois par la chambre d'assemblée du Bas-Canada; les biens des Jésuites ont toujours été considérés comme devant être appliqués à l'éducation généralement. S'ils appartenaient à la population catholique seulement, les catholiques du Haut-Canada auraient droit à en avoir leur part, et la motion de l'honorable membre pour Bellechasse ne propose pas de rien leur donner. Si les honorables membres veulent bien me permettre quelques observations, je leur ferai voir que l'on aurait tort de donner à ces biens des Jésuites une destination exclusive; lorsque Louis XV fit les dotations religieuses de la Nouvelle-France, le fanatisme religieux était alors en France à son plus haut degré, on venait de révoquer l'édit de Nantes, et contre la foi jurée par le souverain, on recommençait contre les protestants des persécutions cruelles. Car c'est une chose bien remarquable, M. l'orateur, que les mêmes persécutions qui ont eu lieu en Irlande contre les catholiques, ont eu lieu en France contre les protestants; le fanatisme religieux a été le même dans les deux pays. Si on compare les lois qui ont été portées en Irlande contre les catholiques avec celles qui ont été portées contre les protestants en France, on trouvera la plus grande ressemblance: dans les deux pays on poursuivait l'exercice du culte religieux; on déclarait concubinage le mariage des hérétiques, on confisquait les propriétés, on se portait à toutes sortes de violence. La France allait plus loin, elle crut devoir exclure les protestants de ses colonies, comme on les avait exclus de la France, et comme les honorables membres le prétendent, les biens donnés aux Jésuites, ne pouvaient pas avoir une autre destination que celle d'instruire des catholiques, parce qu'il n'y avait pas autre chose que des catholiques dans ce pays et parce que l'on ne comptait pas y introduire autre chose. Mais à présent qu'une grande partie du Bas-Canada est peuplée de protestants la chose est bien diffé-

rente et elle doit frapper tout le monde comme étant bien différente. Je prie les honorables membres de bien y faire attention, la destination des biens des Jésuites n'était pas bornée à cette partie du pays qui a formé le Bas-Canada; ces biens étaient destinés à la conversion des sauvages dans toute l'Amérique; de sorte que si on veut les rendre à leur destination, il faudrait faire beaucoup plus que ce que demandent les honorables membres. Mais il y a bien des raisons de se contenter de ce qui est fait maintenant. On nous accuse toujours, on accuse sans cesse le président du conseil et ses collègues de ne pas rendre justice au Bas-Canada, comme au Haut-Canada; mais ce que nous proposons n'est que pour cette année. Il est impossible que nous puissions rendre justice au Bas-Canada autrement que progressivement (écoutez! allons donc!) Je sais que l'on va s'efforcer d'interpréter d'une manière qui puisse me nuire dans l'esprit de mes concitoyens, le vote que je donne sur cette question, mais dans tous les cas, rien n'est capable de m'empêcher d'agir autrement que ma conscience me le dit (écoutez!) Je sens toute l'importance de cette question; dans des questions de cette importance on ne doit avoir en vue que la justice universelle. Je prie les honorables membres de reporter leur attention sur la manière dont ces biens ont été administrés. Ils n'ont aucune idée de la mal-administration de ces biens et du mauvais emploi de leur revenu. (Ici l'honorable membre se perd dans une digression sur la gestion des biens des Jésuites, et finit par répéter un appel à la justice de ses compatriotes.)

M. Cayley dit que si l'opposition que l'on faisait à sa motion était fondée sur l'intention supposée des donateurs, il devait faire remarquer que les dons avaient été faits lorsque le Haut et le Bas-Canada ne formaient qu'une province, et que, par conséquent les catholiques du Haut-Canada devaient avoir leur part dans le revenu de ces biens; mais que si l'on voulait adhérer à l'arrangement de 1832, les protestants devaient avoir leur part. Il estimait le montant des revenus provenant de ces biens à £5500.

M. La Fontaine dit que si les catholiques du Haut-Canada avaient droit à ces biens, les habitants catholiques de la Louisiane y avaient aussi droit. On devait respecter les droits des personnes qui possédaient des terres pour des fins publiques dans le Haut-Canada, de même on devait respecter les droits de ceux qui bénéficiaient de certaines propriétés ayant été léguées. Les Jésuites avaient eu le contrôle de ces biens pour le soutien de l'éducation dirigée d'après les principes catholiques, et il ne pensait pas que leur mort pût donner aucun droit au gouvernement de changer la destination originale de leurs propriétés. Il maintenait aussi que les dispositions de l'acte de la législature du Bas-Canada de 1832, n'étaient pas du tout une autorité pour changer cette destination.

M. Chauveau.—La morale publique, M. le président, la justice universelle, le droit public, paraissent être destinés à contredire, la morale pure et simple, la justice individuelle et le droit commun. La morale publique, la justice universelle, le droit public, ce sont là des mots que des hommes plus vénérables par leur âge que par leur conduite politique, plus recommandables par leurs services passés que par leurs services présents font retentir sans cesse dans cette chambre et hors de cette chambre. Ces mots sont comme l'enveloppe des idées et des sentiments qu'ils expriment; les idées, les sentiments sont disparus il y a longtemps; l'enveloppe est restée (écoutez!) Je m'attendais à ce que l'honorable président du conseil aurait eu quelque chose de mieux à nous dire qu'une tirade contre Louis XIV, une lamentation sur la révocation de l'édit de Nantes, sur les persécutions que les protestants ont endurées en France. Je pensais que pour se justifier du vote qu'il va donner, l'honorable membre pour les Trois-Rivières aurait quelque chose de mieux à faire que d'accuser le catholicisme en Europe et en Amérique.

M. Viger.—Je n'ai jamais dit cela. Je n'ai jamais accusé le catholicisme en Europe et en Amérique, j'ai dit que le fanatisme religieux de quelque côté qu'il fut me serait toujours odieux. Je n'ai pas accusé le catholicisme.

Plusieurs membres.—Oui, vous l'avez accusé! M. Chauveau.—Si l'honorable membre n'a eu aucun objet en vue en nous parlant de la révocation de l'édit de Nantes, qui n'avait aucun rapport à la question, s'il a parlé des dragonnades, seulement pour dire quelque chose, parce qu'il n'avait rien de bon à dire pour justifier la position qu'il a prise, à la bonne heure! Mais si les paroles de l'honorable président du conseil se rapportent de près ou de loin à la question, ça ne pouvait être qu'une accusation contre le catholicisme. J'aime mieux croire que l'honorable président n'a pas dit ce qu'il voulait dire. Au reste, tout le mal que je lui souhaite, c'est que le journal politico-religieux de Québec, le Canadien reproduise ses paroles (on rit.) Si le clergé n'est pas suffisamment édifié par le vote de l'honorable membre il pourra lire le discours en guise de commentaire.

Venons au fait. Cette question des biens des Jésuites que l'administration a abordé maintenant a été durant l'agitation constitutionnelle du Bas-Canada l'un des plus grands griefs du pays. Une grande partie des cinquante années de travaux publics de l'hon. président du conseil a été employée à réclamer contre la spoliation de ces biens. Le gouvernement du jour a voulu toucher à cette grande question, et sous prétexte de rendre justice aux catholiques il a trouvé le moyen de dépouiller le Bas-Canada d'un revenu de sept ou huit mille louis, pour le donner en entier au Haut-Canada, (écoutez!) Je dis que la proposition actuelle consiste uniquement à donner les biens des Jésuites au Haut-Canada en entier, (écoutez!) En même temps que l'on porte sur les biens des Jésuites, les allocations qui étaient sur le fonds consolidé de la province pour l'éducation dans le Bas-Canada, on laisse sur le même fonds consolidé les allocations d'une même nature pour le Haut-Canada: pour tout homme qui comprend que deux et deux font quatre, n'est-il pas clair que le résultat de cette opération est le même que si l'on prenait les biens des Jésuites et si on les jetait dans le fonds consolidé; et à quoi servent-ils alors si ce n'est à payer ces allocations pour l'éducation dans le Haut-Canada? Dans tous les cas on sait ce que veut dire le fonds consolidé. Le fonds consolidé, c'est la dette du Haut-Canada, c'est le canal de Welland, ce sont les améliorations publiques dans le Haut-Canada. Qu'aurait dit l'hon. président du conseil si on lui eût proposé autrefois de prendre les biens des Jésuites pour les améliorations publiques dans le Haut-Canada? Je demande en quoi l'éducation dans le Bas-Canada se trouve plus avancée? Je demande s'il y a un sou de plus donné à l'éducation soit des catholiques soit des protestants, dans le Bas-Canada? Non! On nous dit: on va vous donner les biens des Jésuites; et l'on porte sur ces biens des allocations qui étaient déjà payés sur le fonds consolidé, et le tour est fait!

Je maintiens; M. le président que ces biens appartiennent exclusivement aux catholiques du Bas-Canada. Rien de ce qui a été dit ne pourra me persuader le contraire. L'argument de l'intérêt général de la province que les rois de France devaient avoir en vue, ne peut s'appliquer à des individus qui ont voulu perpétuer ce qu'ils avaient de plus cher au monde, leurs croyances religieuses. Cet argument si on l'applique aux donations des rois de France est le même que ceux que l'on emploie pour changer la charte de King's College. J'en appelle aux honorables membres qui veulent que nous votions avec eux en faveur de l'Université du Haut-Canada. Peuvent-ils avec quelque justice quelque constance voter contre la motion de l'honorable membre pour Bellechasse?

Mais je suppose que ces biens doivent être distribués entre les catholiques et les protestants du Bas-Canada, encore ce partage devrait-il être fait avec quelque espèce de justice. Je suis prêt à montrer que le partage que l'on propose (toujours en supposant qu'on ne prendrait pas les allocations du fond consolidé pour les porter sur ces biens) n'a aucune apparence de justice. La population catholique du Bas-Canada est d'après le dernier recensement comme six est à un à la population protestante. On se propose de donner aux protestants un tiers des biens des Jésuites ils ne devraient en avoir qu'un sixième. On leur donne donc le double de ce qu'ils devraient avoir. Mais on fait mieux que cela, on si l'on veut plus que cela; car on ne donne en effet rien aux catholiques, et rien aux protestants du Bas-Canada tout est pour le Haut-Canada.

Ce vote est de tous ceux de cette session, celui qui est le plus propre à faire naître des réflexions amères. Jusqu'ici nous avons différé d'avec ceux de nos compatriotes d'origine française qui sont au pouvoir que sur des questions qui peuvent être matière d'opinion. Aujourd'hui ils commencent à différer d'avec nous sur des questions qui ne se discutent pas. Ils prouvent qu'après avoir renié leur vie toute entière, leurs principes politiques, leurs affections nationales, leur être encore possible de trahir une cause plus grande et plus sainte que celle qu'ils avaient déjà trahie (très bien! très bien!)

M. Drummond regrette que les circonstances l'eussent empêché de considérer cette question plus attentivement, mais il pensait qu'on l'examinerait de son point de vue préparé à discuter comme il l'aurait désiré, surtout lorsqu'un honorable monsieur s'élevait sur les banquettes ministérielles et qui avait pris une part active dans la discussion de cette question, avait décliné de le faire, sous le prétexte qu'il n'était pas préparé. Il [M. D.] avait été absent de la chambre pendant sept ou huit jours, et c'est pendant son absence que ces estimés avaient été soumis, cependant il n'était pas entièrement ignorant de l'histoire des biens des Jésuites que les résolutions alors devant la chambre tendaient à affecter. Il priait donc les honorables membres de considérer la fin pour laquelle ces biens avaient été employés avant la cession de cette colonie, et la manière dont ces biens ont été affectés par la conquête, et subséquemment par l'acte de 1832. Les Jésuites avaient été envoyés dans cette colonie par la couronne de France pour instruire les Colons et convertir les sauvages, et afin d'atteindre ce but, on avait cru nécessaire de leur faire don de certaines terres, non pour en jouir eux-mêmes, parce qu'après les règles de leur ordre, les Jésuites ne pouvaient posséder des propriétés que pour leur fins déjà mentionnées, savoir, l'éducation des Colons et la conversion des Indigènes. Mais ce n'était pas tout, si les honorables membres voulaient se donner la peine de considérer le sujet, ils verraient que ces biens ont été acquis de trois différentes manières. Premièrement par des octrois de la couronne; 2o par des particuliers; 3o par des achats faits conformément aux règles de leur ordre, le tout pour le même objet, celui de l'éducation et de la conversion des indiens. On voit par là que les Jésuites possédaient pour un haut montant de propriétés lorsque cette colonie fut cédée à l'Angleterre. Qu'arriva-t-il après cela? lorsque Québec fut pris, on signa une capitulation dont les articles accordaient à l'église du Canada la pleine jouissance de ces droits, et reconnaissant qu'elle avait droit à la jouissance des biens qu'elle possédait déjà, et la capitulation signée à Montréal était encore plus explicite à ce sujet. Il était vrai qu'un article avait été réservé, mais subséquemment tout droit disparut à son égard. Il pouvait maintenir qu'il n'était pas même nécessaire de faire de telles stipulations dans les articles de la capitulation, puisque d'après le droit des gens, le droit de conquête ne s'étend pas aux propriétés appartenant à la couronne. Les biens des Jésuites appartenaient-ils à la couronne de France? Assurément non. Le roi de France en avait donné l'entière possession aux Jésuites, et c'est été un acte de spoliation de ce genre ne fut faite et on doit le dire avec une certaine couronne Anglaise, elle a conservé le peuple du Bas-Canada dans la pleine jouissance de ces droits et tant qu'un seul Jésuite vivait dans cette colonie, le gouvernement ne voulait pas toucher à un denier provenant de ces biens. Il était alors évident pour chacun que le gouvernement admettait que les Jésuites étaient légalement propriétaires de ces biens. Mais on a dit que les Jésuites ayant été supprimés par un ordre de la cour de Rome, il ne pouvaient plus longtemps posséder des propriétés en Angleterre, en Irlande et dans les autres pays? Mais en admettant cela, il demandait comment on pouvait prouver que ces biens appartenaient à la couronne d'Angleterre, après la suppression de l'ordre? Le roi de France avait donné ces biens, pour le soutien de l'église catholique, et quel qu'un peut-il dire que cette condition n'a pas été remplie? Au contraire, on doit avouer que la conduite des Jésuites dans cette colonie forme une des plus belles pages de notre histoire.

Un autre fait, c'est qu'un ordre ou Bref du Pape spécifiait que ces biens seraient employés au soutien de l'église, de la manière que les circonstances l'exigeaient, et selon l'intention des donateurs. Maintenant de quelle manière ces biens doivent-ils être appropriés pour remplir les intentions des donateurs? La réponse est facile à trouver, et si l'on considère les conditions auxquelles ces biens ont été accordés, on admettra qu'ils sont exclusivement destinés au soutien des communautés catholiques dans cette province.

Cependant on avait prétendu que par l'acte de la chambre d'assemblée du Bas-Canada de 1832, la destination de ces biens avait été changée. Il maintenait que cet acte ne pouvait avoir un tel effet, comme le verrait clairement tout membre qui voudrait considérer le sujet avec attention. Si ce bref avait été émané, lorsque la colonie était sous la domination de France, le roi de France, conformément aux lois de ce pays aurait, comme donateur, pris ces propriétés sous son contrôle, mais sans changer leur destination primitive, puisque les conditions avaient été remplies; mais d'après les principes de la constitution britannique, c'est la législature et non le souverain qui devenait l'administrateur de ces biens, leur objet ne pouvait être changé, et ils demeureraient, selon les conditions originales, à la disposition de la législature, pour le bienfait des communautés catholiques du Bas-Canada. (Écoutez.) Les canadiens devaient donc être les gérants de ces biens, comme ils l'avaient toujours été. Les honorables membres qui supportaient la résolution soumise à la chambre disaient qu'à l'avenir ces biens seraient dévoués au soutien de l'éducation en général. Entendaient-ils par là que l'acte de 1832 les détournait de leur destination primitive? Ou bien y avait-il quelque disposition dans cet acte qui effectua le moins du monde l'octroi original? Il n'y voyait rien qui pût venir à l'appui de cette assertion. Il n'y voyait rien qui changât la destination de ces biens, qui aujourd'hui aussi bien qu'avant la conquête étaient destinés au soutien de la population catholique de cette colonie.

Mais en admettant même qu'il pût être contesté que la province en général eût droit à une part dans ces biens, il demandait aux membres du Bas-

Canada qui professaient une autre religion que la sienne. (Il regretta d'être obligé de mentionner des différences dans les opinions religieuses, mais il voulait poser la question en avocat ou en législateur.) Il demandait s'ils étaient satisfaits de la manière dont on se proposait de trancher cette question? Étaient-ils satisfaits que les frais de l'éducation chargés jusqu'à présent sur le revenu consolidé, comme dans le Haut-Canada, fussent payés à même le revenu des biens des Jésuites? Il ne regardait cela que comme un moyen de faire croire au peuple du Bas-Canada que l'éducation était encouragée à même le revenu public, tandis qu'en réalité elle ne l'est qu'à même le revenu de propriétés privées. Il était injuste de partager ces biens entre toutes les dénominations religieuses. La population catholique du Bas-Canada était au reste de la population comme six est à un et cependant si son estimée était correct, on proposait de donner £1179 aux protestants, tandis que les catholiques n'auraient que £3201. Il était donc dédicé à voter contre la résolution.

M. le Proc. Gen. Smith dit que la seule question à considérer était de savoir si le ministère avait dévié des intentions de l'acte de 1832, en faisant des appropriations qu'il avait faites; il pensait qu'il n'était besoin que de réfléchir à cet acte pour voir que le ministère avait agi en se conformant strictement à son esprit et à ses dispositions; on verrait que par le statut lui-même des appropriations étaient faites aux institutions protestantes, à deux écoles de grammaire, ce qui montrait évidemment que l'objet du parlement était de destiner ces terres à l'éducation générale. Quant aux octrois faits par la couronne de France, il pensait que rien ne pouvait prouver qu'ils eussent pour objet l'éducation des catholiques exclusivement. Mais cette question, aussi bien que le droit de la couronne provenant de la conquête avaient été décidés par l'acte de 1832, et ne devait plus être remis sur le tapis, puisque ce n'était qu'après un rappel de cet acte que le gouvernement pouvait adopter un autre mode d'appropriation.

(A continuer.)



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 2 JUIN, 1846.

LES GRANDES QUESTIONS DU JOUR.—INCRÉDULITÉ DU CANADIEN.—LE PLUS HYPOCRITE DES JOURNAUX OSE ACCUSER MM. LA FONTAINE ET MORIN D'HYPOCRISIE.—LE CANADIEN VA-T-IL ENCORE JETER L'ANCRE.—TERRIBLE RÉPONSE QU'IL A FAITE A NOTRE REVUE DE SA CONDUITE.—LES COMMÈRES DU QUARTIER.

La tactique de l'administration qui a consisté à rejeter à la fin de la session toutes les mesures importantes, afin de les emporter d'assaut, a fait que durant les dernières semaines, les débats parlementaires les plus intéressants se sont succédés les uns aux autres, avec une rapidité telle que nous pouvons à peine en rendre compte. Sur presque toutes les questions, le ministère a été du premier coup battu et complètement battu; ce n'est qu'à l'aide de l'incroyable servilité des représentants ministériels du Haut-Canada, qu'il a pu éviter jusqu'à ce jour la catastrophe d'une résignation. Chaque fois, en effet que quelques uns d'entr'eux ont fait acte d'indépendance, ils n'ont pas tardé à revenir sur leurs pas, s'agenouiller devant leur souveraine dame et maîtresse, l'administration, implorer humblement sa miséricorde et se donner à eux-mêmes les plus honteux démentis. On a beaucoup parlé de la soumission des canadiens-français à leurs chefs politiques, nous pouvons le dire avec orgueil, jamais aucun membre canadien-français, depuis que nous avons eu une législature dans le Bas-Canada, ne s'est mis dans une position aussi ridicule que celle qu'occupent aujourd'hui la plupart des partisans du ministère. Cette extrême abjection de certains membres du Haut-Canada peut cependant s'expliquer par le fait que la plupart de ces messieurs retirent de leur position actuelle une foule de petits avantages pécuniaires et honorifiques auxquels ils sont tout aussi attachés, que les ministres le sont à leur bienheureux portefeuille. Comme exemple de ce que nous avançons nous pouvons citer ce qui s'est passé au sujet de l'amendement que M. Drummond avait imposé à l'acte du bureau des travaux publics, cet amendement attaquait le principe du nouveau bill; c'était une véritable défaite ministérielle; aussi les ministres sont-ils revenus à la charge et les mêmes hommes qui avaient parlé pour l'amendement, ont eu à la fois l'audace et la bassesse de voter contre. Une scène du même genre s'est passée au sujet de l'adresse de M. Watts. Nous avons entendu M. Ermatiger de Middlesex et M. MacDonald de Cornwall se glorifier de leur inconscience, et dans des discours tellement absurdes, qu'ils ont provoqué des deux côtés de la chambre, un rire vraiment homérique, se proclamer eux-mêmes les très humbles serviteurs de l'administration; cependant comme les ministres n'avaient obtenu que 8 voix sur cette question, y inclus les leurs, ils ont profité d'un simple amendement verbal, pour avaler l'adresse à laquelle ils avaient d'abord fait l'opposition la plus énergique. Quant au bill introduit par l'administration, il a été complètement rejeté et à la quasi-unanimité, malgré le vote des ministres; cette mesure était assurément une des plus importantes de la session; elle ne concernait pas une des parties de la province exclusivement; elle intéressait également le Haut-Canada et le Bas-Canada; bien plus elle agissait sur les rapports commerciaux de la colonie avec la métropole; il s'agissait de savoir si les cultivateurs des États-Unis seraient admis à faire une concurrence désastreuse aux cultivateurs du Canada pour le fournissement de l'armée anglaise dans cette colonie, et c'est sur une telle mesure, que les ministres restent dans une minorité de 8 voix contre 38 et finissent même par céder la pitoyable opposition qu'ils avaient entreprise, en constatant toutefois leur manque absolu de prévoyance, par l'absence de toute communication officielle de leur part propre à faire accepter au gouvernement métropolitain, un résultat auquel ils sont obligés de se soumettre. Est-ce là le gouvernement responsable?

Ce fait n'est-il pas propre à éclairer le cabinet de St. James, sur l'imposture qu'on lui a faite, lorsqu'on lui a dit que les intrigants qui sont maintenant au pouvoir représentaient vraiment le peuple de ce pays? La question de l'Université n'est pas un moindre échec pour l'administration du jour; le bill de cette année est le même que celui de l'année dernière. Ce n'a été qu'une farce ignoble de la part de M. Draper d'avoir fait cette année une question ouverte, de ce qui était l'année dernière, une que-

tion ministérielle; par là ils trompent indignement ce parti politique, qui dans le Haut-Canada n'a donné son appui à Lord Metcalfe que dans l'espérance d'obtenir de l'administration du jour une mesure universitaire aussi libérale que celle de M. Baldwin, du moins une mesure quelconque propre à faire cesser le monopole du King's College. Il y a un proverbe qui dit que "l'archevêque revient à son maître" et la politique de M. Draper, politique de déception et de fraude et de violence, comme celle de Lord Sydenham, dont il est l'héritier ne tardera pas à en fournir une nouvelle preuve; le vote sur la question de l'Université, comparé au vote sur la question des réserves du clergé est là pour montrer au Haut-Canada que les Canadiens-Français ne sont pas encore arrivés au point où l'on haine farouche et stupide a serré l'autre jour à M. Moffatt, dépourvu de toute influence sur les destinées de la colonie, et que les libéraux du Haut-Canada de quelque couleur qu'ils soient, de quelque manteau qu'ils s'affublent, n'obtiendront jamais pour eux-mêmes qu'en nous rendant justice à nous. En attendant, l'homme que le parti dit loose-fish a porté au pouvoir, est là responsable envers eux et envers tout le monde de l'insuccès d'une mesure dont il a eu la mauvaise foi de se charger, sans avoir le courage de la mener à terme. Pour mettre le comble à toutes les lâchetés et à tous les brigandages de la présente session, le vote sur la spoliation des biens des Jésuites, est aussi là pour prouver, si ce n'est à la population catholique du Bas-Canada, combien elle souffrait tort de ne pas soutenir l'administration du car-maculé M. Daly, du picux M. Viger et de l'innocent M. Taschereau.

Certains journaux politico-religieux paraissent prendre en très bonne part et le vote et le discours de M. Viger. Le Canadien est sur ce point d'une hésitation et d'une incertitude vraiment impayable. Dans sa tendresse pour l'administration du jour, il paraît regretter quelques paroles de blâme, qui lui ont échappé d'abord nous ne savons trop comment; ce qui ébranle le plus ses convictions, à ce qu'il paraît, c'est la liberté que nous avons prise de tenir M. Viger responsable de son vote et de ses paroles, dans ce monde-ci et dans l'autre. Le Canadien, qui a bien des égards, est un journal de l'autre monde, peut trouver en effet que nous avons empiété sur ses prérogatives; mais nous donnons aujourd'hui dans nos colonnes la substance du discours de M. Viger, et nous demandons, si c'est là ce qu'un catholique et un canadien-français doit avoir de mieux à dire dans une telle occasion. Le Canadien, le plus hypocrite de tous les journaux a le courage d'accuser M. Morin et M. Lafontaine d'hypocrisie. Il y a dans ce journal une partie religieuse, qui ne manque pas nous dit-on d'un certain caractère officiel; nous aimerions beaucoup savoir si le reproche d'hypocrisie adressé aux chefs de l'opposition, l'allusion faite aux bills des fabricants, auquel, par parenthèse, nous ne sachions pas que M. Viger se soit jamais opposé, l'accusation contre les Ex-ministres de n'avoir rien fait durant leurs quelques mois de pouvoir, sur un sujet que personne, n'agitait alors, si tout cela disons nous doivent être considérés comme la reconnaissance et l'encouragement que l'opposition doit rencontrer dans un certain quartier, lorsqu'elle défend les droits de catholicisme en Canada.

Puisque nous en sommes sur le compte du Canadien, nous devons dire que nous avons cherché en vain jusqu'à présent dans ses colonnes, la terrible réponse qu'il devait donner à la revue que nous avons faite de sa conduite. Les foudres de ce brave journal ne sont guères que comminatoires, c'est toujours le quos ergo; pour le quart d'heure, nous sommes bien aise de voir que nous n'avons pas été le moins du monde foudroyés. Serait-ce qu'après le premier élan d'indignation, l'habitude aidant, les fameux ciseaux auraient repris le dessus? Tout notre malheur consisterait-il à voir reproduit dans le Canadien les deux colonnes de l'Aurore au sujet de notre article? Ou bien serait-ce que les affaires de l'administration s'embrouillaient de plus en plus, le Canadien se disposerait à jeter l'ancre pour la septième ou huitième fois. En attendant mieux, le Canadien a eu recours aux commères de son quartier, qui lui ont fourni quelques platitudes anonymes, dont il s'est emparé avec avidité. Ces dames peuvent être sûres de ne pas attirer plus d'attention qu'elles n'en méritent, et ce sera bien peu.

ASSOCIATION SAINT-JEAN BAPTISTE.

ASSEMBLÉE ANNUELLE.—ÉLECTION DES OFFICIERS.—NOUVELLE ORGANISATION PAR CENTURIES ET DÉCURIÉS.

L'assemblée générale de l'association St. Jean Baptiste a eu lieu hier soir le premier de Juin courant, dans la grande maison de J. Roy, Ecr, sur le marché neuf. La réunion était immense, composée des plus respectables citoyens de toutes les classes, de toutes les conditions. La société s'est organisée par Centuries et par Décuriés, et sous ce nouveau système, a devant elle un long avenir de force et de puissance. Réunie dans un but national, social et philanthropique, l'association St. Jean-Baptiste va rapprocher tous les Canadiens-Français par des liens étroits de fraternité, d'union, de charité réciproque. Tous voudront voir leurs noms inscrits parmi ses membres; pauvres et riches, grands et petits, qui portent un nom et un titre Canadien, se feront inscrire sans tarder; il faut être uni, il faut s'aider les uns les autres, il faut s'aimer comme les membres d'une famille.

Félicitons-nous aujourd'hui de voir le zèle le plus actif, régner dans notre société; nos compatriotes sentent plus que jamais le besoin de l'union dans nos rangs. L'association St. Jean-Baptiste est destinée à soulager les infortunes des classes laborieuses, à centupler les rapports des citoyens entr'eux et par la même à arriver au but principal de sa fondation, qui est de faire de nous un peuple laborieux, industrieux, uni et fort. "Rendre le peuple meilleur."

Procédés de l'assemblée générale du 1er Juin 1846. Joseph Bourret, écuyer, un des Vices-Président, est appelé au fauteuil; Louis O. Le Tourneur, écuyer, est appelé comme Secrétaire.—Le Président explique le but de l'assemblée.—L'assemblée procède de suite après à la nomination des officiers de l'association pour l'année courante.

M. McGill Des Rivières propose, secondé par M. A. Lafontaine.—Que l'honorable A. N. Morin soit élu dans la charge de Président pour l'année courante.

M. A. LaRoque propose secondé par M. C. St. Charles.—Que les messieurs suivants soient Vices-Présidents pour la section de la ville; savoir: MM. Joseph Roy, Olivier Berthelet, Damase Masson et A. Cuvillier fils.

M. le Dr. Beaubien secondé par M. G. E. Cartier propose la nomination des officiers suivants: Trésorier général, M. Joseph Boulanger, Secrétaire Archiviste, " Louis O. Le Tourneur, Secrétaire Correspondant. " R. S. M. Bouchette, Secrétaire. MM. R. Roy et A. G. Lapierre, Commis. Ordonnat. M. Ludger Duvernay, M. R. Hubert propose secondé par M. Marchand.—Que M. le Dr. Beaubien soit le Médecin

cin et le Révd. Messire St. Pierre le Chapelain de l'Association.

Section St. Antoine.

M. Valois propose secondé par M. Bouchette les nominations suivantes pour cette section: Vice Présidents—MM. N. Delorimier, L. DeLagrange et Narcisse Valois.

Section St. Laurent.

M. M. Laframboise propose, secondé par M. Chertier les nominations suivantes pour cette section: Vice Président—A. Perrault, A. M. Delisle et J. L. Beaudry.

Section St. Marie.

M. Montreuil propose, secondé par M. Damour la nomination des officiers suivants pour cette section: Vice Président—MM. Louis Boyer, Francis Trudeau et Augustin Laberge.

Comité de Régie.

M. Hubert Paré propose secondé par M. Jos. Gagné: Que les Messieurs suivants composent le Comité de Régie: J. D. Bernard, M. Jos. Bourret, P. J. Lacroix, Jean Brunneau, P. J. Lacroix, B. H. LeMoine, P. J. Lacroix, G. E. Cartier, C. S. Radier, R. Trudeau, D. L. St. Omer, C. S. Chertier, M. A. Laframboise, Richard Hubert, P. Lacombe, Jus. Vallée, P. Lamothe, F. X. Bozeau, L. P. Boivin, E. D. Papineau, Fred. K. Glackemayer, Guil. Lévesque, John Jordan, Fer. Pelletier.

NOMES DES CENTURIONS.

1er Centurie, Jos. Bourret, Rue St. Jacques; 2me do, Alf. Lacroix, No 59 Rue St. Jacques; 3me do, Jérôme Greenier, No 86 Rue St. Paul.

1er Centurie, Narcisse Valois, 36 Rue St. Antoine; 2me do, Olivier L'Écuyer, St. Antoine; 3me do, Toussaint Lacombe, Rue du Collège; 4me do, C. S. Radier, Rue St. Joseph; 5me do, André Lapiere, St. Joseph.

1er Centurie, Casimir Arcout; 2me do, Edouard Lalloué, No 11 St. George; 3me do, Joseph Gagnon, 22 Saugumond; 4me do, David Pelletier, Rue des Ardenais; 5me do, Louis Compté, maçon St. Urbain; 6me do, J. Bte. Houmer, Rue Dorchester; 7me do, Honoré Lattin, St. Laurent; 8me do, M. Laframboise, Rue Laguardière; 9me do, M. St. Marie.

1er Centurie, Joseph Hoque, Rue Montcalm; 2me do, Edouard Lacombe, Laguardière; 3me do, Ang. Laberge, St. Louis; 4me do, Lambert Pilon, Ste. Catherine; 5me do, Adolphe Montreuil, Ste. Marie; 6me do, Frs. Dufresne fils, Courant Ste. Marie; 7me do, Pierre Damour, Rue du bord de l'eau; 8me do, Docteur Groulx, St. Denis; 9me do, Jos. Grenier, No 10 Rue St. Denis.

Après l'élection des officiers, G. E. Cartier, écrivain, fait lecture à l'assemblée des nouveaux règlements basés sur le rapport du comité spécial nommé par l'association pour réviser la Société St. Jean-Baptiste sur le nouveau système de Centuries et de Divisions.

L'assemblée approuve les règlements. Le Trésorier Général présente ses comptes à l'assemblée.

Moutant entre les mains du Trésorier depuis le 1er Juillet 1816: Comptes payés par le Trésorier: 10 7 7 Balance en mains: 58 4 4 1er Juin 1816.

Après avoir procédé à une souscription fait ouverte dans l'assemblée pour obtenir un fonds afin de faire habiliter en costume les membres de la bande musicale de l'association St. Jean-Baptiste.

Des remerciements sont votés à Joseph Grenier, écrivain, pour le zèle et l'activité par lui déployés dans l'organisation de la Société par Centuries et par Divisions.

Des remerciements sont votés à M. Geo. E. Cartier, écrivain, pour ses services et ses travaux surtout comme Président du comité spécial chargé de la rédaction des nouveaux règlements, et le rapport indiqué par ce Monsieur comme Président du dit comité. Des remerciements sont également votés au Président, Vice-Président, et autres anciens officiers, et au Président de l'Assemblée, Commissaire-Ordonnateur, Trésorier, Secrétaire et à M. Roy pour l'usage de sa maison. Après quoi l'Assemblée fut ajournée.

La prorogation du Parlement, si on croit la rumeur, aura lieu de bonne heure, la semaine prochaine; le ministère craint quelque tempête, il se hâte d'entrer au port.

Lundi le 25 du mois dernier devant Son Honneur le juge en chef du district de Montréal, M. D. P. Myrand, et devant de Québec, a été admis Membre du Barreau de cette Province.

EAU DE SAINT-LEON.

Nous recommandons au public l'eau des sources de Saint-Léon, dont MM. Harkin et Badaou ont l'agence en cette ville. Cette eau a une vertu merveilleuse et a déjà fait des miracles parmi nous, des personnes faibles, malades ont recouvré l'appétit et la santé qu'elles avaient perdus, se sont sentis remettre peu à peu, après avoir fait usage de cette eau, pendant quelque temps.

ÉTATS-UNIS.

Les nouvelles arrivées ce jour du siège de la guerre, nous disent que le général Taylor a traversé le Rio-Grande, qu'il a pris la petite ville de Batavia et qu'il marchait sur Matamoros. On dit que les mexicains ont fait des préparatifs de défense—mais leur résistance ne sera pas sérieuse.

L'armée mexicaine a dû être d'autant plus démoralisée par ses deux échecs successifs que les vantardises des journaux de Mexico et les redondantes des proclamations de ses généraux lui avaient inspiré le plus profond mépris des Américains. Ce mépris était en quelque sorte justifié par les deux embuscades où étaient tombés ces derniers et par les désertions de volontaires qui arrivaient chaque jour à Matamoros. Mais ces actes d'imprudence ont de

lâcheté émanant de nouvelles recrues sans expérience et sans attachement à leur drapeau, et les Mexicains ont trouvé d'autres hommes quand ils ont eu affaire aux soldats réguliers de l'armée américaine. L'intrépidité de ces derniers enlevant une batterie de canons à la batonnette, comme le faisaient jadis les soldats d'Arcole et de Rivoli, a frappé leurs ennemis de stupeur, et leur confiance aveugle a succédé à une terreur non moins aveugle peut-être. Le Mexique a joué toute sa fortune en une partie, il a perdu cette partie, et nous ne croyons plus qu'il puisse reprendre sa revanche. Il va être réduit à faire contre les légions américaines qui vont envahir de toutes parts son territoire une guerre de guérillas, ou à signer un traité de paix qui lui enlèvera deux riches provinces.

Aux Etats-Unis l'ardeur bouillonnante est aiguë et s'accroît de jour en jour. Les volontaires arrivent en foule de la Nouvelle-Orléans. Les législateurs sont unanimes à venir de l'avant et à voter des allocations, etc.

A Washington tout le monde se réjouit et célèbre les victoires remportées dernièrement. Le général Taylor est fait major-général, et sur la proposition du général Houston des remerciements ont été votés à l'armée et à la marine américaine. La flotte américaine bloque l'embouchure du Rio-Grande.

Les nouvelles du Yucatan disent que le congrès révolutionnaire est en pleine organisation. On parle d'une autre révolution dans Tabasco. Ainsi vous voyez que les révolutions sont à la mode par là bas.

Nouvelles d'Europe. Arrivée de l. Malle du 9 Mai.

ARRIVÉE DU GREAT BRITAIN A NEW-YORK

L'impression causée en Angleterre par la première nouvelle de la passation des Résolutions dans le Congrès Américain, au sujet de la cessation conjointe de Portogal a été tout-à-fait favorable.

Le commerce a repris vigueur, l'état des marchés est stable et promet une heureuse saison commerciale.

La guerre sur les loix des Céréales continue avec activité dans le parlement. SMITH O'BRIEN est toujours demeuré emprisonné.

En France, le cinq Mai, l'anniversaire de la mort de Napoléon, des Messes et des Services funèbres ont été célébrés dans toutes les Églises de Paris. La mémoire du grand homme est plus révérencée que jamais. On parlait à Paris d'une insurrection dans le Portugal.

Le steamer Great Britain est arrivé vendredi, à New-York, après une traversée de vingt jours.

Le Great Britain, parti de Liverpool le 9 mai, nous a apporté des nouvelles de Londres du 8 et de Paris du 7. Ces nouvelles sont, quant à la question de l'Oregon, d'un très heureux augure. La forme de la notice, votée par le sénat, pour dénoncer à l'Angleterre la fin de l'occupation conjointe de l'Oregon, a été généralement approuvée par la presse de Londres, et le Times du 8 mai confie sur sujet un article des plus pacifiques. "Nous croyons, dit-il que les deux peuples et les deux gouvernements sont également résolus à faire tous leurs efforts pour terminer ce différend; c'est dans cet esprit que nous voulons accepter la notice, et c'est dans cet esprit que nous ne doutons pas de voir renouveler incessamment les négociations. L'alternative est maintenant distinctement indiquée. Le plus long délai pendant lequel le paix du monde puisse être prolongée est désormais de douze mois, si les circonstances ne font pas naître une rupture plus prompte, à moins que dans cette période de temps le partage de l'Oregon ne soit définitivement arrêté.

En Pologne, en Russie, en Autriche, la guerre sociale est debout et éclaira l'horizon chaque nuit.

En Irlande, le pain manque et le sang coule. L'Italie frémit de colère; elle est à peine contenue.

Une grande agitation règne dans toute l'Allemagne.

La Suisse libérale est prête à se lever en armes.

En Espagne, l'insurrection marche et grandit à toute heure.

En Portugal, le peuple est soulevé. Est-ce entre elles que les nations se battent? Non, elles se prononcent contre les mauvais gouvernements.

Les oppresseurs de la liberté, les ennemis du progrès ont beaucoup à faire: il leur faudrait mettre l'Europe entière en prison.

Ici, en Amérique, le canon gronde sur le Rio-Grande; une guerre menace avec l'Angleterre; le nouveau monde s'apprête à jeter le défi au monde ancien.

La crise approche; la démocratie ne peut y perdre.

ESPAGNE.

L'attention des hommes qui prennent intérêt aux affaires de l'Espagne, est en ce moment fixée sur la Galice et aussi sur Bayonne. Les côtes de la Galice viennent d'être déclarées en état de blocus par le général Villalonga et particulièrement le port de Vigo, occupé par les insurgés.

Il paraît certain que l'ancien régent Espartero vient de tenter un effort pour préparer sa rentrée en Espagne par une révolution. Une grande quantité d'armes, 20,000 fusils, dit-on, et des munitions de guerre ont été expédiées d'Angleterre pour la côte de Galice. Ses principaux officiers, amis d'Espartero, se sont disposés à prendre part au mouvement. Telle est la raison du blocus des côtes.

Quant à l'intérieur de la Galice, l'émotion y est grave. Des pronunciamientos ont eu lieu; mais l'insurrection n'a pas encore de chefs avoués, bien qu'on ait vu paraître le colonel Iriarte, réfugié en Portugal, et qu'un général en

activité, Rubin de Selis, ait passé aux révoltés; elle a un caractère encore si peu déterminé, qu'on a donné le nom de dissidents aux révoltés. Les généraux qui commandent dans le pays au nom du gouvernement, et en particulier le général Concha, ont paru hésiter jusqu'à ce jour.

On dit qu'ils vont être rappelés pour avoir manqué de décision et d'énergie. D'autres personnes affirment qu'ils ont, au contraire, parfaitement suivi les desseins du gouvernement, et qu'on veut laisser à l'insurrection le temps de se dessiner nettement, afin de connaître ses chefs véritables, et de savoir vers quels points il faut diriger les coups. Mais, pendant ce temps, le mouvement s'étend. On annonce un mouvement à Logrono, et le capitaine-général de Burgos vient de déclarer la province en état de siège.

A Bayonne, le général Narvaez a vu sa femme. Celle-ci, qui avait donné l'ordre à Paris de préparer les appartements pour son retour, à tout coup retiré cet ordre et renoncé à quitter Bayonne. Voici pour quel raison. Narvaez est demeuré dans de fort bons termes avec la cour de Madrid, en sortant d'Espagne. Il paraît certain qu'il n'a pas franchi les Pyrénées sans avoir de nouveaux motifs de reconnaissance envers la reine Marie-Christine.

Aujourd'hui, un journal de Madrid le représente comme le seul homme qui puisse vaincre la révolte qu'il a soulevée lui-même en Galice par ses mesures contre-révolutionnaires. La cour est assez de cet avis, et une négociation se poursuit entre le général et la reine à ce sujet.

Il semblerait appelé au gouvernement de la Galice; il exterminerait les ennemis de l'Etat, il rentrerait ensuite triomphant à Madrid, où Mme Narvaez irait l'attendre. En ce moment la négociation a pour objet les honoraires qui seraient accordés au général pour l'entreprise extraordinaire d'apaiser les troubles de Galice. Nous verrons bientôt quelle résolution on aura prise.

Cependant le général Narvaez fait tous les jours à Bayonne une promenade à cheval en compagnie de l'infant don Henri, en attendant que l'issue de la négociation décide le général à aller combattre en Galice les partisans de son compagnon de promenade.

ROUMANIE.—Le contre-coup des événements de la Galicie s'est fait sentir fortement dans toutes les provinces slaves, et notamment en Hongrie. Des commissaires ont été nommés dans divers comitats pour surveiller les districts qui pouvaient menacer l'insurrection, et les autorités ont prié l'empereur de convoquer le plus tôt possible la diète, afin de reprendre la discussion des réformes nécessaires au pays.

Un phénomène extraordinaire et des plus effrayants a eu lieu le 13 mars à l'entrée du défilé de Borsoe, près du grand Szams. Le mont Montentzée, qui est à dix-huit cents pieds au-dessus du fleuve large de trois cents pieds en cet endroit (vale Lazado), s'est fendu tout à coup et au milieu d'un grand fracas il est tombé dans le fleuve. Le lit du fleuve a été comblé, et tout le Zsatorthaus est trouvé inondé.

POLOGNE ET GALICIE.—L'insurrection des paysans de la Galicie a décidément pris les proportions d'une guerre sociale. Les troupes autrichiennes ont été mises en déroute dans de nombreuses rencontres.

PORTUGAL.—La chambre des députés a adopté la loi de régence. Cette loi accorde au roi Ferdinand, en cas de mort de la reine, l'exercice plein et entier de la prérogative royale. Le régent devra prêter serment de fidélité au roi mineur et promettre de lui remettre le pouvoir à sa majorité.

L'établissement des chemins de fer, en Espagne et en Portugal, coûtera 500,000 livres sterling par lieue de 3 1/2 milles anglais.

Les mécontents de Lisbonne viennent d'être soumis à l'administration de la police. Tous les mécontents ont été arrêtés et conduits à la police, où l'on a pris leurs noms, pour fournir des secours à tous ceux qui prouveront qu'ils sont réellement malheureux.

Prusse.—La nécessité d'un bon système de crédit se fait depuis longtemps sentir en Prusse, où cette question préoccupe tous les esprits. La Gazette de Cologne affirme que cette question vient enfin de recevoir une solution conforme aux propositions de M. de Rother, ministre de la dette publique.

Une émeute passablement ridicule a eu lieu à Aix-la-Chapelle, le jour de Pâques. Un usage très-ancien astreint les boulangers à donner toutes les années, à Pâques, un gâteau à leurs pratiques. Cette année, il ont voulu s'affranchir de ce tribut. Mais les ouvriers des fabriques ont parcouru les rues par centaines, en criant: Gâteau de Pâques! La foule grossissant, on a brisé les vitres de quelques boulangers; il a fallu appeler la troupe; heureusement, on n'a pas eu besoin de faire usage des armes, et les ouvriers ont évacué les lieux, sans qu'il y ait eu aucune voie de fait. L'émeute a duré de midi jusqu'à minuit. Le lendemain, deux ordonnances de police prescrivirent aux boulangers de livrer, par ordre supérieur, le gâteau de Pâques à leurs pratiques.

Russie.—Le prince de Woronzow a réduit, à Odessa, à quatre jours la quarantaine des provenances de la Turquie et de la Perse; les articles envoyés du Caucase en Russie ne seront plus soumis à la saumigation.

Turquie.—M. Laurent Trinche, évêque latin de Babylone, vicaire et délégué du saint-siège en Orient, est parti récemment de Constantinople pour la Syrie.

La Gazette universelle allemande annonce, d'après des lettres de Riga, que le choléra vient de pénétrer en Russie par la Perse, et qu'il s'est déjà avancé jusqu'à Casan et Orenbourg. Des correspondances de Saint Pétersbourg portent, d'après la même feuille, que la grippe, le

précurseur du choléra, s'est déclarée dans cette capitale avec des symptômes graves.

TROIS ENLÈVEMENTS DANS LE GRAND MONDE.—Le printemps est la saison des amours, surtout lorsqu'il est beau. Si cette année nous n'avons pas eu à Montréal l'avantage d'un beau mois de mai, il paraît qu'en Angleterre le temps a été superbe. En effet nous voyons dans les journaux anglais l'histoire de trois enlèvements.

Le premier a eu lieu dans la famille de lord Valentia, de Bleetchington Park. Un beau matin on s'est aperçu que l'honorable miss Nca Ada Annesley, fille du lord, avait pris la clef des champs en compagnie d'Hercule: non pas d'Hercule demi-dieu, mais d'Hercules G. R. Robinson, officier au 87e régiment. Les fugitifs se sont mariés à Londres à l'église St. James. Le 3 de ce mois, M. Goro Langton, petit-fils du colonel Langton se présenta à l'église de St. Georges, Hannover Square, à Londres. Il était accompagné de Mlle Anna Granville, fille unique du duc et de la duchesse de Buckingham, et tous deux prièrent le ministre de procéder immédiatement à leur mariage. Mais, contretemps fâcheux! au moment où le ministre allait unir les deux amants arrive le papa duc Buckingham qui s'oppose au mariage et ramène sa fille à la maison. Il paraît que depuis les nobles parents de la demoiselle ont consenti à son bonheur, et donné leur assentiment à ce mariage d'inclination.

Dans le troisième cas, Miss Ogilvie, fille unique d'Archibald Gerrard, ancien négociant aux Indes Orientales, riche héritière et jolie femme, s'est échappée avec un comte français. Heureux comte, en échange de sa noblesse, il trouve argent et beauté, éléments bien grands de bonheur dans un ménage.

Un journal de Newcastle (Angleterre) contient le récit d'un de ces duels à coups de poing qui font une si large tache encore dans la civilisation anglaise. Il s'agissait d'un pari de 10 liv. st. (250 fr.) pour Michael Reilly, contre William Gellhorn, deux célèbres boxeurs de la contrée. Le pugilat a duré deux heures et demie; chaque combattant avait ses témoins; des médecins étaient présents, la foule était considérable. Les lutteurs en étaient à leur quarante-septième assaut, épuisés tous deux, lorsque Gellhorn a été proclamé vainqueur; Reilly venait de tomber inanimé. Emporté du champ de bataille, il est mort, le lendemain, après une cruelle agonie.

Belgique.—La ville de Gand est restée assez paisible, le jour fixé pour un soulèvement par les écrits incendiaires répandus ces jours derniers. Quelques rassemblements insignifiants ont été dissipés. On a arrêté une douzaine d'individus.

Liste des valiseurs et du nombre d'émigrants qui ont quitté de différents ports du Royaume-Uni pour le Canada.

Table with 2 columns: Valiseurs, Ports, Emigrants. Lists various ports like Belfast, Liverpool, Glasgow, etc., and the number of emigrants.

En cette ville, le 28, Dame Margaret Cross, veuve de feu Robert Smith, écrivain, sœur du Dr. Smith.

En cette ville, le 21, Dame Marie Deschamps, épouse de M. R. Perrault, âgée de 65 ans, après une longue maladie.

A l'Hospice du Saint-Joseph de Montréal, à 8 heures et demie du matin, le 29 du courant, Messire J. Bte Janvier Leclerc ancien curé de la Longue-Pointe, âgé de soixante-trois ans, 5 mois et 26 jours.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damasc Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

En cette ville, le 25 Mai, par Messire Fay, L. O. Bourdon écrivain, à Dlle. Carménie Montanary.

En cette ville, le 28, Dame Margaret Cross, veuve de feu Robert Smith, écrivain, sœur du Dr. Smith.

A l'Assommoir, le 21, Dame Marie Deschamps, épouse de M. R. Perrault, âgée de 65 ans, après une longue maladie.

A l'Hospice du Saint-Joseph de Montréal, à 8 heures et demie du matin, le 29 du courant, Messire J. Bte Janvier Leclerc ancien curé de la Longue-Pointe, âgé de soixante-trois ans, 5 mois et 26 jours.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damasc Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

En cette ville, le 25 Mai, par Messire Fay, L. O. Bourdon écrivain, à Dlle. Carménie Montanary.

En cette ville, le 28, Dame Margaret Cross, veuve de feu Robert Smith, écrivain, sœur du Dr. Smith.

A l'Assommoir, le 21, Dame Marie Deschamps, épouse de M. R. Perrault, âgée de 65 ans, après une longue maladie.

A l'Hospice du Saint-Joseph de Montréal, à 8 heures et demie du matin, le 29 du courant, Messire J. Bte Janvier Leclerc ancien curé de la Longue-Pointe, âgé de soixante-trois ans, 5 mois et 26 jours.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damasc Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

En cette ville, le 25 Mai, par Messire Fay, L. O. Bourdon écrivain, à Dlle. Carménie Montanary.

Banque d'Épargne DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

DIRECTEURS HONORAIRES: Hon. A. N. Morin, M. P. P., A. M. Delle, L. H. Lafontaine, M. P. P., U. Browster, L. J. Papineau, M. P. P., Joseph Vallée, James Leslie, M. P. P., Louis Boyer, André Jobin, M. P. P., W. Connolly, B. H. Lemoine, M. P. P., Jean Brunneau, Tim. Franchère, M. P. P., O. Berthelot, W. Nelson, M. P. P., H. Paré, J. P. Lantier, M. P. P., L. M. Viger, D. M. Armstrong, M. P. P., Aug. Perrault, L. Lacoste, M. P. P., P. J. Lacroix, Dr. Bouthillier, M. P. P., E. R. Fabre, William Bristol, Theo. Hart, Cornwallis Monk, A. Laframboise, E. C. Tutin, Peter Duno, C. D. Dorville, G. E. Cartier, E. Atwater, P. Drummond, Frs. Mullins, F. Perrin, J. F. Pelletier, Edward Quin, B. O'Brien, L. P. Comtois, John Ward, A. Conlan, O. Fréchet, Henry Jackson, F. Clark, D. P. Jones, Peter Devins, E. Cottrell, Joseph Boulangel, Et Dabois, Chas. Curran, A. Watson, Francis Trudeau, P. H. Mahon, F. Murphy, John Norton, M. O'Meara, Thomas O'Brien, P. Lamothe, John Mahony, secr.

BUREAU DES DIRECTEURS: Wm Workman, Président, Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damasc Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

JOHN COLLINS, Secrétaire.

UN grand nombre de nos riches et respectables citoyens entretiennent depuis longtemps l'opinion, qu'il existe une ample possibilité, pour ne pas parler d'efficacité d'établir une autre BANQUE D'ÉPARGNE dans cette cité.

Pour suppléer à ce besoin, résultant de l'accroissement rapide et du développement des ressources du pays, les Directeurs dont les noms sont écrits ci-dessus, annoncent avec plaisir la formation de la "BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL," qu'ils recommandent aux classes industrielles comme une place sûre et convenable pour déposer le surplus de leur économie.

La grande utilité des institutions de ce genre, en rendant productives les petites épargnes de chaque jour, et en favorisant les inclinations d'industrie et d'économie, est trop bien connue du public pour exiger de la part des fondateurs de cette nouvelle institution des recommandations détaillées.

Ils se contenteront donc de renvoyer les dépositeurs, et le public en général aux REGLES ET RÈGLEMENTS, que l'on peut se procurer au Bureau de la Banque (ou à l'estrade attaché à chaque livre de dépôt) qui comme on le verra, a été organisée conformément aux dispositions de l'acte qui régit ces sortes d'institutions, et de la manière la plus sûre pour les intérêts des dépositaires; les fonds ne seront donnés qu'à des institutions charitables, ou à des personnes qui pourront fournir des avertissements publics, et dans aucun cas sur la propriété réelle ou la sûreté personnelle, choses qui, comme l'expérience le démontre, sont sujettes à trop de hasards.

En conséquence les Directeurs sollicitent en faveur de l'institution la confiance du public. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 46 Grand Rue St. Jacques, Montréal, 23 mai, 1816.

MONTRÉAL, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, &c.

Le Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIE, et autres par lui fabriqués se trouvent: Montres en or et émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Gardes en or, Chaines-Courtes et Cifre en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or.

Lorgnettes Doubles en or et en acier, do Simples do Epinglettes à cadène, do à la mode et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveaux goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ecritoires (Nobles et commodes), plumes en or et plumes en acier.

Fualls, Brosses, Papiers Français, Fortement assortis et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Rubans de première qualité, Canifs, Ciseaux, etc., etc.

UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le Fournisseur de Liverpool, une collection riche de montres patentes en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc.

Marché-Neuf, 29 mai.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situées à environ 4 milles de la Rivière-du-Loup, ont été louches pour quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent.

Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents en auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez M. LAUZ & CIE; et à Québec, chez M. F. GIBRARD.

ST. LEON, 13 mai. JOHN GRANT.

Chapeaux à la Polka.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

LES Soussigné ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques causes de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

Nouvelle Maison d'Agence, pour Paris, Londres, &c. Rue St. François Xavier.

Le Soussigné, arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par le MAISON ALEXANDRE, DE PARIS, pour la vente des PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS, lesquels peuvent être très bien adaptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés. AYANT été nommé Agent pour une Maison de Londres et de Birmingham pour tous les articles, argentés et dorés, tant pour l'usage des Eglises, que pour des objets de table; Je me chargerai d'aucun mémoire que l'on voudra, bien me confier, ainsi que d'expédier toute sorte d'objets, dans cette branche, qui auront été délivrés, pour les faire remettre à neuf, et cela à des prix très modérés.

PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS.

AGENT GENERAL pour toutes sortes d'Articles, d'Eglise et de table.

LOUIS DELAGRAVE,

Montréal, Rue St. François-Xavier, vis-à-vis la Banque du Peuple.



Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être rendu, par Enean Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES de St. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fourneaux, usines, bagasses, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins, s'acquiescent pour avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoint (s'étendant pas trois cent cinquante acres) qui peut avoir au prix de sept cent et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auroient été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient. Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six. Un quart du prix d'achat sera requis au temps de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complet.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prêt de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. La Chronique & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi prêts de l'imprimer. Montréal, 5 Janvier 1846.

CHAMPAGNE

A VENDRE. Quelques Cartons de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAN, SUTAIN & Cie, de Rheims.

Par ED. PAYNE, Agent pour le Canada, 181, Rue Notre-Dame.

Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel. Montréal, 12 Mars, 1846.

P. GOULET,

MARCHAND TAILLEUR. (RECEMMENT ARRIVE DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOULANGERIE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis J. S. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Cadis, Pantalons de Vestes, etc., etc. Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servis que si elles le prenaient à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 Janvier, 1846.

P. FOURNIER,

ENCANTEUR.

N. 40, Grande Rue Saint-Jacques. Le Soussigné présente le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encan, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il sera régulièrement le MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc. Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus. P. FOURNIER. Montréal, 10 avril 1846.

EN VENTE, LE MOIS DE MARIE.

Très jolie Edition élégamment Reliée. Rue St. Vincent, No 3, —7 avril. E. R. FABRE & Cie.

O. BEACHEMIN,

Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transféré son atelier dans le Bureau de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent, mai, 1846.

C. E. BELLE,

Notaire Public, à établir son Bureau, au No. 25, Rue St. Gabriel.

ANATOMIE & PHYSIOLOGIE.

SESSION DE L'ÉTÉ. HORACE NELSON, M. D., Professeur à l'École de Médecine et Chirurgie, commencera le 1er JUILIN, un Cours privé de LECTURES sur l'ANATOMIE et sur la PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE, à un nombre limité d'Élèves en Médecine. Préparations, Livres de Planches et de Texte, fournis aux Élèves sans charge. Office et Chambre de Lecture, No. 4, rue des Seigneurs-Grises.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE. ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc. S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBligny. Montréal, 16 avril, 1846.

A LOUER. UNE MAISON bien logeable située rue St. Joseph, No. 17, au Faubourg St. Joseph, avec une grande cour, écurie &c. et devant occupée par le Dr. CHAMBERLAIN. Pour les conditions s'adresser à André Guinet, Ecr. Avocat, —23 avril.

DAGUERREOTYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir, ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerre type, au 112, Rue Notre-Dame. Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerreotype. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirables; il est impossible de faire mieux. Il suit leur donner les couleurs de la vie; vous pouvez avec minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du talent qui ajoute une double valeur à une photographie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous ayons en ce genre de l'étranger.

ATTENTION!

Le SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat DE PERLES, VINS, FROISSONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c. R. DESRIVIERES, No. 51, Front St. N. B. UN Crédit Spécial sera accordé pour toute commande, s'adressant à lui. New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Epicerie et venant étendre ses affaires, désire grandement un associé qui ait des capitaux et soit capable de gérer un Commerce d'importance qu'il se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain. S'adresser par lettre à Box 103, Post-Office, New-York.

On aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Epicerie, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par écrit double. S'adresser par lettre au-dessus, comme suit Box 103 Post-Office, New-York. Montréal, 13 Mars, 1846.

Agence à New-York.

J. C. ROBILLARD,

N. 5, Nassau Street.

UN professeur de l'enseignement si progressif qu'éprouve à tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les hommes connus à New-York, qui, à New-York et dans ses environs, travaillent énergiquement avec l'Europe. Il sera donc excellent d'après les goûts locaux, tous les objets dont on fait commerce en grande quantité, et que:

Mécanisme à Patentes, Perfectionnement de constructions, Plans d'architecture publique et privée, Constructions de Salles, Bijouterie et argenterie, Machines à Poudre, Arts de maîtres, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux Etats-Unis", Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres. AUCUN Marchandises diverses comme ci-dessus. N. B. Pour renseignements et objets d'Eglises, s'adresser à l'Hôpital-Generel, (St. Charles).

J. C. ROBILLARD.

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle le PALMIUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc., et au moins quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions d'abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour dix CHELINS seulement à peu près cinquante grandes pages de littérature, etc., et cinquante pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement A PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (sauf exceptions) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerre.

STANISLAS DRAPEAU, Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE

MARCHANDISES NOUVELLES,

RECEMMENT RECUES PAR LE GREAT BRITAIN, RORY O'MORE, BRITANNIA & ERROMANGA.

J. L. BEAUDRY & COMPAGNIE,

No. 80, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de fonds et de Goût, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARL, LADY SEATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool.

Montréal, 12 mai, 1846.

PRIX COURANT DE MONTREAL.

MARCHANDISES IMPORTÉES.		29 Mai, 1846.	
	s. d. s. d.		s. d. s. d.
CAFFÉ, par lb. —		MELANGES, par gal.	1 7 a 1 8
Laguays,	0 71 a 0 0	HUILES —	
CHANONN, par chaudière	49 0 a 43 0	Graine de Lin bouillie par gal.	3 1 a 3 3
Poissons, Morue sèche —		Cray,	2 10 a 3 0
par quintal,	12 6 a 18 9	Olives,	4 0 a 4 3
Salé, etc.,		Lard,	3 6 a 3 10
par quart,	16 0 a 17 6	Serrin,	6 0 a 0 0
Saumon,	55 0 a 60 0	Morue,	2 6 a 0 0
Harroing, No. 1,	23 0 a 26 0	Loup-Marin,	2 9 a 3 9
No. 2,	20 0 a 21 3	Fallo, par lb.	0 0 a 0 5
FRUITS, Raisins, —		Res. Carlin, par 100 lb.	31 3 a 31 6
Mus. par boîte	10 0 a 13 6	Leds, 112 lb.	28 9 a 0 0
Valencia, par lb.	0 24 a 0 3	SEL, par quintal, —	
Corrauts, Zante,	0 34 a 0 6	Canza,	0 0 a 5 6
VITRES, par 100 pds. —		SAVONS, à l'ale, par lb.	0 11 a 0 3
8 1/2 x 7 1/2	22 6 a 25 0	Canada,	0 11 a 0 3
9 x 7	22 0 a 21 0	Secure, par quintal, —	
10 x 8	24 6 a 21 0	Can. blanche à brillante,	43 9 a 45 0
12 x 10	26 0 a 0 0	Trane à blanche,	50 6 a 51 3
14 x 10	27 6 a 0 0	Batards, blanche,	45 0 a 46 3
FER, barres anglaises, —		Jaune,	45 0 a 48 9
par quintal,	15 0 a 0 0	Rafiner, par lb.	0 81 a 0 81
Cerles,	17 0 a 0 0	TILES, par lb.	
Scotch pig. No. 1,	8 40 a 0 0	Empower,	2 9 a 3 6
Barres de Suède,	20 0 a 0 0	Imperial,	2 9 a 3 6
ACIER, anglais, —		Hison,	2 9 a 3 6
par lb.	0 35 a 0 15	Young Hyson,	1 2 a 3 6
Fonds,	0 9 a 1 0	Hyson Skin,	1 6 a 2 2
Crawley,	0 10 a 0 11	Twankay,	1 9 a 2 1
Can. Pils. par boîte,	20 0 a 0 0	Campou,	1 8 a 1 9
FLUBLANC, par boîte, 1 C	50 0 a 0 0	Souchong,	1 9 a 2 6
1 X	55 0 a 60 0	Bobay,	0 6 a 1 0
2 C	42 6 a 0 0		

PROVISIONS.

MONTREAL, 13 Mars, 1846.

	s. d. s. d.		s. d. s. d.
POTASSE, par quintal,	22 15 a 22 8	SAUF, Prime Mess, par quart —	
PERLUSSE,	00 0 a 22 0	de 200 lbs.	40 0 a 41 3
FLUURS, supérieur du Canada, —		Prime,	35 0 a 36 3
par quart 196 lbs.	26 6 a 29 0	Prime Mess, par tierce, 304 lbs.	00 0 a 00 0
Do. fine,	27 6 a 27 9	LAWY, Mess, par quart de 200 lbs.	75 0 a 00 0
Do. Middling,	23 9 a 24 3	Prime mess,	69 0 a 00 0
Do. Pollards,	20 0 a 21 3	Prime,	51 3 a 00 6
Ble-d'Inde,	15 0 a 0 0	Cargé,	00 0 a 00 0
d'Avoine, quart 224 lbs.	24 0 a 25 0	ELVIERE, par lb.	0 7 a 0 0
GRAIN, Ble, H. C. meilleur 80 lbs.	5 9 a 6 2	FROMAGE, Am. par 100 lbs.	30 0 a 10 0
Do. B. C. par minot,	5 6 a 0 0	SAINBOUX, par lb.	0 51 a 0 6
Orges,	2 10 a 3 0	SOUF, par lb.	0 0 a 0 0
Avoine,	1 9 a 1 10		
Pois,	3 10 a 4 3		

ATELIER DE RELIEUR,

No. 15 Rue St. Vincent.

O. Beauchemin, vient d'ouvrir un Atelier de Relieur, dans le Bureau de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent. Il se charge de toutes espèces de reliures, et il espère, que par la bonté et la perfection de ses ouvrages, il continuera de se rendre digne du patronage public. Ses prix sont modérés. Montréal, 19 mai 1846.

DOCTEUR HORACE NELSON,

N. 4, Rue des Sœurs-Grises, près de la Rue de la Couronne. 19 mai 1846.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

Le Soussigné annonce que sa NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE de la CITE DE MONTREAL, tracée par M. CASE, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on a rien épargné, contient une description exacte de la Cité telle qu'elle est actuellement, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de vente ou autrement. Le Plan a été fait d'après l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que très avantageuse à la prospérité de la Cité. Cette Carte peut être vue au Magasin du Soussigné où on peut s'en procurer.

ROBERT W. S. MACKAY, No 113 rue Notre-Dame. 4 mai.

VITAL DESROCHERS,

à établir un No. 39, Rue St. Constant, (faubourg St. Laurent), COX ATTELIER au No. 142, rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale, — mai 1846.

Brique de St. Ours.

Les Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, ont à vendre au 1er Juin prochain. Plus de 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec.

JOS. MORIN ET FILS, St. Ours. Montréal, 28 Avril 1846.

TAPIS A L'HUILE.

A VENDRE, au Magasin de M. A. LA FLAMME, rue Craig, No 106, Marche à Foins, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeurs assortis, pour chambre, passage et escalier, ainsi que pour tables, piano, etc., et autres Toiles, et Soies Cires pour différents usages; Toile, pour Chapreaux, Capots et Mantoux, etc. — 15 mai.

SITUATION D'INSTITUTEUR DEMANDÉE

Les Personnes qui auraient besoin d'un Instituteur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Instituteur en s'adressant à nos bureaux, ou à Louis LACHAPLAIN, Instituteur. Ste. Marie de Mannoir. Montréal, 22 mai 1846.

SOCIETE DES AMIS.

L'ELECTION SEMESTRIELLE des Officiers de cette Société aura lieu VENDREDI, le 29 mai courant à St. P. M.

Par ordre, CHS. J. COURSOL, Sec. Corr. Montréal, 22 mai 1846.

BUREAU DE LA COMPAGNIE

DE L'ASSURANCE MUTUELLE, CONTRE LE FEU, DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné, que M. G. N. GOSSELIN est autorisé à collecter ce qui est dû à cette Institution. P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire. Montréal, mai 1846.

MAGASIN DE MARINE.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ: ANGRES, Chaînes, Câbles, Goudron de Charbon, Cuivre Rouge, Brai, Résine, Toile à Voile, Escoupe à Calfeuter, Huile, Peintures, Suif, Carvello, Poulxice, Fibelle, Compas, Pavillons de Goellettes et de Steamboats, et autres articles pour la Marine. FRANCIS MULLINS, Quai des Steamboats. 20 avril.